



## **8798 - Est-il permis de répondre à l'invitation à un repas de la part d'un non musulman dont on cherche à se rapprocher.**

---

### **question**

L'appel à l'Islam nécessite l'établissement de relations personnelles avec les infidèles d'abord pour éradiquer la méfiance et ensuite préparer la voie à l'appel... Si l'un d'eux m'invite à manger ou à boire avec lui des aliments non interdits tels que le fromage, le poisson et le thé, est-ce que je peux lui répondre ? Et s'il est probable que les récipients ont été auparavant utilisés pour servir du porc et du vin puis lavés avec de l'eau et du savon ?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Les relations humaines sont de différentes sortes. S'il s'agit de relations d'affection, d'amitié et de fraternité liant un musulman à un infidèle, elles sont interdites. Leur établissement peut constituer une mécréance. À ce propos le Très Haut dit : **Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs cœurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agrément. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent..**(Coran,58 :22) D'autres versets et hadith abondent dans le même sens.

S'il s'agit de relations établies dans le cadre de transactions ou de la réponse à l'invitation à un repas licite ou l'acceptation d'un cadeau licite par exemple, sans que cela ait une influence négative sur le musulman, elles sont permises. La consommation des repas offerts par un non musulman à un musulman est aussi permise, même si ces repas sont servis dans des récipients déjà utilisés pour servir du vin, de la viande de porc ou d'autres mets semblables, pourvu qu'ils soient bien lavés et qu'ils ne portent plus aucune trace de ces mets prohibés.



Si la fréquentation permet de transmettre l'appel de l'Islam, c'est une raison de plus de la nécessité de répondre à leur invitation et de se mettre en contact avec eux. C'est aussi plus apte à nous valoir une récompense (divine).